

Pour diffusion immédiate

Publication du *Plan stratégique 2020-2025* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 17 février 2021. – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial publie son [Plan stratégique 2020-2025](#), qui a été déposé le 17 février à l'Assemblée nationale. Celui-ci est accessible sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ceec.gouv.qc.ca.

Au terme du plan 2018-2020, et à la lumière du contexte actuel, notamment des bouleversements en lien avec la pandémie, la Commission a identifié deux principaux enjeux pour les prochaines années : l'amélioration continue de ses pratiques d'évaluation et son rayonnement. La Commission souhaite maintenir l'excellence de ses pratiques d'évaluation afin que celles-ci contribuent à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. De même, elle entend, pendant les cinq prochaines années, poursuivre dans cette voie en s'inspirant des meilleures pratiques en matière d'évaluation, tant au Québec qu'à l'international, et ce, en tenant compte de l'évolution des pratiques des collèges. Pour ce faire, elle s'assurera de l'adéquation de ses documents de référence et de ses outils d'évaluation à la réalité des collèges et elle veillera à diversifier ses stratégies et ses mesures d'accompagnement.

La Commission entend aussi accroître son rayonnement en accentuant la promotion de ses travaux auprès des divers acteurs du milieu collégial ainsi qu'auprès des organisations ayant un intérêt, de près ou de loin, envers l'enseignement supérieur. Pour ce faire, mieux informer les différents publics intéressés constitue une voie d'action privilégiée. Ainsi, elle créera des occasions de partage d'information sur son mandat et ses réalisations avec les acteurs gouvernementaux travaillant de près ou de loin en enseignement collégial. Elle compte en outre s'adresser plus spécifiquement au personnel enseignant ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants.

Pour monsieur Denis Rousseau, président de la Commission, il s'agit d'un moment important pour poursuivre les visées d'excellence de la Commission : « La Commission désire être reconnue comme une référence en matière d'évaluation en raison de son expertise, de la qualité de ses pratiques et de la portée de ses travaux, qui contribuent au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial. Elle souhaite poursuivre, au cours des prochaines années, la collaboration avec les

collèges dans la réalisation des missions respectives de chacun, et ce, au bénéfice des étudiantes et étudiants du réseau collégial. »

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 121 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca - Téléphone : 418 643-9938